

QUESTIONNAIRE AUX FORMATIONS POLITIQUES

Financement et ressources du système judiciaire :

Québec solidaire a dénoncé le sous-financement du système de justice, qui n'est pas étranger à la dévalorisation générale des services publics des gouvernements des dernières décennies. Pour faire face à la pénurie des employés essentiels au fonctionnement du système de justice, tel que les sténographes, les huissiers, les greffières et les procureurs, qui a été qualifiée de rupture de services par le Barreau du Québec, Québec solidaire a réservé des enveloppes substantielles (entre 1,8 et 2,1 milliards \$ par année) pour les négociations avec les employés de la fonction publique, dont ceux du système de justice. Finalement un gouvernement solidaire imposera un cadre réglementaire sur l'usage de l'IA dans le système de justice, mettant l'humain au cœur de la promotion de l'usage éthique de cette technologie.

Efficacité et accès à la justice :

Les sommes investies dans la fonction publique judiciaire contribueront grandement à augmenter l'efficacité du système judiciaire. Outre un système fonctionnel disposant d'un budget adéquat, le droit à la justice ne peut être garanti à la population québécoise si cette dernière n'a pas les moyens d'y avoir accès. Québec solidaire s'est ainsi engagé à investir jusqu'à 70M\$ supplémentaires pour augmenter l'éligibilité à l'aide juridique. Cette somme nous permettra d'étendre les services juridiques aux 30 000 personnes ayant essuyé un refus de couverture ainsi que 30 000 personnes supplémentaires. Québec solidaire est favorable à l'étude de l'intégration des parajuristes dans la *Loi sur le Barreau* pour favoriser l'accès à la justice.

Indépendance judiciaire :

Québec solidaire considère que l'indépendance judiciaire est un pilier fondamental d'un État de droit. Nous n'envisageons aucune mesure législative ou réglementaire qui pourrait lui nuire.

Grands enjeux de société :

Québec solidaire est favorable à l'encadrement de la clause dérogatoire, qui est un outil démocratiquement légitime, mais dont on doit limiter les abus et les dérives actuelles. Le caucus solidaire a déposé un projet de loi en ce sens, pour limiter l'utilisation de la clause dérogatoire aux situations de péril sérieux et objectif ou de protection de la langue française ou des langues autochtones, en dialogue non-contraignant avec le pouvoir judiciaire et en requérant l'appui du deux-tiers de l'Assemblée nationale. Nous nous engageons à abroger les dispositions liberticides adoptées par le gouvernement précédent, par exemple la loi 21 ou l'exigence pour les immigrants de communiquer en français six mois après leur arrivée pour recevoir des services. Nous prôtons plutôt un modèle d'immigration inclusive, basée sur l'immigration permanente, en favorisant la francisation et la régionalisation.

Primauté du droit et confiance envers le système :

Québec solidaire favorise toujours une approche en collaboration avec le milieu lors de l'adoption de réformes ; nous considérons que les travailleurs et travailleuses du milieu judiciaire, ses officiers et officières, comme ses usagers et usagères, disposent d'une expertise essentielle pour le faire progresser.